



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES**

*Mercredi 03 avril 2024 - Palais d'État Iavoloha*

Le Conseil des Ministres s'est tenu ce Mercredi 03 avril 2024 au Palais d'État Iavoloha. Présidé par Son Excellence Monsieur Andry RAJOELINA, Président de la République de Madagascar, le Conseil se tient en présence de Monsieur NTSAY Christian, Premier Ministre Chef du Gouvernement et des Ministres composant le Gouvernement.

**Au début du Conseil des Ministres, une attention particulière a été accordée suite au passage du cyclone GAMANE dans de nombreuses zones du nord de l'île et les ministres concernés ont fait un rapport à ce sujet. Selon le dernier bilan publié par le BNGRC, le nombre de sinistrés est 89 465. De nombreuses infrastructures publiques ont été endommagées, telles que des routes, des ponts, des écoles etc. Des centaines d'hectares de rizières ont également été également inondées. Les conditions pour déclarer l'état de sinistre national sont remplies et a été approuvé par le Conseil des ministres. De nombreux pays ont offert de soutenir Madagascar dans la riposte de ces dommages cycloniques pour nos compatriotes.**

### **I. COMMUNICATION VERBALE**

#### **PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

La diffusion des vidéos des bilans des actions de chaque ministère dans le cadre des 100 jours s'est poursuivie ce jour. Le Ministère des Forces Armées, le Ministère des Affaires Étrangères et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ont présenté leurs travaux. Les 100 premiers jours du deuxième mandat du Président de la République, Andry RAJOELINA touchent maintenant à leur fin, ces publiereportages seront diffusés sur les média publics et privés.

#### **MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES**

**Le Conseil des Ministres a approuvé le déplacement du 13 au 20 avril 2024 d'une délégation malagasy au Maroc dans le cadre du projet d'ouverture d'une Représentation diplomatique de Madagascar, à Rabat.**

Le but de cette mission au Maroc est de visiter le lieu où sera le siège de l'ambassade et d'entamer le processus gouvernemental et diplomatique afin de pouvoir conclure une convention d'établissement entre les deux pays.

#### **MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale sur les mesures relatives à la sécurisation des terrains des Ministères.**

Le district de Morondava sera le pilote. Il dispose d'un Plan Local d'Occupation Foncier fiable et d'un document de planification territoriale délimitant les terrains appartenant à

l'État. Le District répond également à un critère de représentativité des départements ministériels en vue de la sécurisation de leurs biens immobiliers qu'ils soient bâtis ou destinés à leurs projets futurs. Les nouvelles mesures visent la sécurisation du domaine de l'État et notamment la délimitation des zones protégées et des zones dédiées aux investissements de toute nature avec l'appui des Ministères concernés. Enfin, cette démarche aboutira à la conception d'un catalogue permettant l'identification des terres selon leurs statuts et destination. L'objectif général est de restituer les terres appartenant à l'État car de nombreux domaines de l'État ou de différents ministères sont occupés sans de titres fonciers clairs. Le Président de la République a donné des instructions claires pour poursuivre les mesures afin de mettre fin au trafic foncier.

### **MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES + MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Compte tenu des instructions du Conseil des Ministres du 27 mars 2024, concernant l'existence de cotisations impayées pour de nombreux fonctionnaires au sein de la CNaPS, et les impôts sur les salaires (IRSA), une concertation a eu lieu entre le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique et la CNaPS pour trouver la manière la plus efficace pour le recouvrement.

Deux cas se présentent :

- **Pour les Établissements Publics Nationaux (EPN) qui ne bénéficient pas de subventions du ministère de tutelle :**

Il a été décidé que le paiement des cotisations CNaPS et IRSA devait être inclus dans le budget de ces établissements en début d'année, et le budget ne pourrait être approuvé sans ces cotisations.

Les agents comptables ne pourront pas payer le salaire si celui-ci n'est pas versé en même temps que la cotisation CNaPS et l'impôt IRSA.

Pour cette année, si le budget de ces EPN a été approuvé pour l'année 2024, mais que la cotisation CNaPS et l'IRSA n'y est pas inscrite, les agents comptables ne sont pas autorisés à payer les salaires et des ajustements budgétaires doivent être effectués immédiatement.

- **Pour les établissements (EPN, collectivités territoriales décentralisées ou CTD, entreprises à participation de l'État) bénéficiant de subventions :**

Avant le processus de transfert de crédits à ces départements, le ministère de tutelle doit séparer :

- Les engagements budgétaires concernant les salaires
- Les remises liées au paiement des cotisations sociales à la CNaPS et à la caisse de retraite
- Les paiements liés à l'IRSA.

A ce jour, les subventions et les détails associés sont toujours regroupés dans un seul compte (PCOP), nous devons donc procéder à des ajustements via la budgétisation interne pour séparer les registres pour payer les cotisations de sécurité sociale et les impôts IRSA.

Le Président de la République a donné instructions pour continuer à collaborer avec la CNaPS pour assurer la mise en œuvre de ces décisions.

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES + MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE + MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION ET DU COMMERCE + MINISTERE DES MINES**

**Le Conseil des Ministres a approuvé l'autorisation pour la société Ambatovy à vendre du « Sulfate d'Ammonium (SA) » sur le marché intérieur au-delà des 10% prévus par la loi 2005-022 du 17 octobre 2005 sur les Grands Investissements Miniers - LGIM. La promotion de l'agriculture et la production dans les zones rurales sont des objectifs primordiaux du gouvernement.** Ce dernier a envoyé à la société Ambatovy la demande qui répondrait aux besoins nationaux en engrais. Selon l'article 65 de la LGIM, la limitation à 10% de la vente au niveau national ne s'applique pas lorsque c'est l'Etat qui est demandeur. Ainsi, afin de pouvoir procéder à l'implantation de la société de production d'engrais SA à Madagascar, déjà approuvé par le Conseil des Ministres, un accord tripartite sera conclu entre le Gouvernement, la société Ambatovy et les vendeurs d'engrais pour déterminer comment céder à l'Etat malagasy une partie des engrais SA et les vendre sur le marché intérieur.

**MINISTERE DE L'INTERIEUR**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la création d'un nouveau « Service Opérationnel d'Activité » (SOA) ainsi que l'inscription de crédits de fonctionnement au titre de ce SOA.** Le Conseil des Ministres a également approuvé la reprise des Conventions 108 et 107 relatives aux Projets d'Investissements Publics (PIP) du Ministère en vue respectivement de la construction d'un nouveau bâtiment administratif pour ce District.

**MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la demande de prise en charge du paiement des Droits et Taxes à l'Importation (DTI) sur les matériels relatifs au Marché de Fourniture et livraison de centrales solaires d'une puissance de 50 Mégawatts pour l'hybridation des sites régionales de la JIRAMA (à commande) dénommé « Projet Parcs Solaires » concernant la 9ème jusqu'à la 12ème expédition.**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la demande de prise en charge du paiement des Droits et Taxes à l'Importation (DTI) des matériels techniques importés par la JIRAMA pour les sites Mananara et Sainte Marie.** Il s'agit d'une aide financière de la Belgique, dans le cadre du projet FINEXPO.

**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS**

**Le Conseil des Ministres a approuvé les mesures urgentes pour rétablir la circulation sur les routes nationales RN5A et RN6 après le cyclone GAMANE.**

- **Pont Mahavavy** (RN6) (Pk 567 + 933 : une brèche s'est formée au niveau de la culée, cotée Ambanja)

**Solution à court terme :** remblayage d'accès protégé par enrochement, la protection par enrochements en amont et en aval de l'ouvrage en forme V et géotextile sur le remblai contre le courant, protection par engazonnement de talus du remblai.

Les travaux commenceront à partir du vendredi 05 avril 2024, avec la mobilisation du fonds d'urgence de la BEI

**Solution à long terme et définitive** : Construction d'un nouveau pont dont le financement sera à négocier sur requête auprès de la BEI

- **Pont Ifasy II (RN6)** (OA 40 ; Pk 537 + 327)

**Solution provisoire et immédiate** : Mise en place d'un BAC de capacité portante de 15 tonnes à partir de Jeudi 04 Avril 2024.

**Solution à long terme et définitive** : Construction d'un nouveau pont à double voie sur requête de financement auprès de la BEI.

- **Pont Ifasy I (RN6)** (OA 39; Pk 537 + 109)

**Solution provisoire et immédiate** : Aménagement de passage à gué, à partir de jeudi 04 Avril 2024, effectué par la société Colas sur mobilisation du fonds d'urgence de la BEI.

- **Pont Manankolana (Pk 99 + 000), Pont Tenanimadiro (Pk 67+700) et Pont Manambery (Pk537 + 327)(RNS5A)**

La société CRBC s'est engagée à prendre en charge la réhabilitation et l'entretien par remblayage d'accès sur ces ponts au niveau de la route nationale RN5A, entre Ambilobe et Vohemar. A noter que leur intervention a déjà débuté le dimanche 31 Mars 2024 dernier, au niveau du Pont Manankolana

La circulation entre Ambilobe - Antsiranana et Vohemar - Sambava est maintenant rétablie.

## II. NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

### **MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- Adoption du décret portant nomination de **M. Désiré RAKOTOMANDIMBY**, Gouverneur de la Région Amoron'i Mania.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-1095 du 27 juillet 2022 et portant nomination de **M. RAMANANTSOA Andriamahafaly Rado**, Directeur Général de l'Autorité pour la Protection contre les Inondations de la Plaines d'Atananarivo (A.P.I.P.A).
- Adoption du décret portant nomination de **Mme. RAKOTONDRAZANANY Norohanta Emilda**, Directeur des Opérations et de l'Expropriation auprès du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire.

### **MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-674 du 20 mars 2024 et portant nomination de **M. AUBIN THIERRY Ratovelo**, Préfet de Toliara.

### **MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-1536 du 18 novembre 2020 et portant nomination de **M. RANDRIA Herbert Gilles**, Chef de Commission Régionale des Marchés Menabe auprès du Ministère de l'Economie et des Finances.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-373 du 05 avril 2023 et portant nomination de **M. ANDRIAMBELONIAINA Zizy Alfa**, Directeur Régional de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de Betsiboka.

**MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FONCTION PUBLIQUE**

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-429 du 20 mars 2019 et portant nomination de **Mme. INGY Ange Simonia**, Directeur Général de la Promotion de l'Emploi auprès du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-1492 du 07 août 2019 et portant nomination de **M. RAKOTONANAHARY Andrianavomanana Tsitohaina Stéphan**, Directeur des Ressources Humaines de l'Etat auprès du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-664 du 24 juin 2020 et portant nomination de **Mme. ANDRIAMIHARIMANANA Clara Mireille**, Directeur de l'Evaluation et de la Promotion de l'Ethique et de la Déontologie auprès du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique.

**MINISTERE DES MINES**

Adoption du décret abrogeant le décret n°2018-732 du 12 juillet 2018 et portant nomination de **Mme. NOMENJANAHARY Limbisoa Ernestine**, Directeur Régional Menabe du Ministère des Mines.

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE**

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-1258 du 06 juin 2019 et portant nomination de **M. RAHARISON Mika André**, Directeur Régional de la Communication et de la Culture dans la Région Sofia.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-1257 du 06 juin 2019 et portant nomination de **M. BOTRATOMBO Christin**, Directeur Régional de la Communication et de la Culture dans la Région Sava.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-1253 du 06 juin 2019 et portant nomination de **M. TIGNONY Fabio**, Directeur Régional de la Communication et de la Culture dans la Région Diana.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-716 du 10 avril 2019 et portant nomination de **M. RANARIVELO Andrianampoina Hajaina**, Directeur Général de l'Office de la Radio et de la Télévision publique de Madagascar (ORTM) auprès du Ministère de la Communication et de la Culture.

**MINISTERE DELEGUE EN CHARGE DE LA GENDARMERIE NATIONALE**

Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-226 du 24 février 2021 et portant nomination du **Général de Brigade RICKA Chan Kan**, Directeur de l'Office chargé de la Lutte contre le Terrorisme, les Stupéfiants et la Criminalité Transnationale Organisée auprès du Ministère délégué en charge de la Gendarmerie Nationale.

Iavoloha, ce 03 avril 2024,

**Madame Lalatiana RAKOTONDRAZAFY,**  
**Ministre de l'Enseignement technique et de la Formation Professionnelle,**  
**Porte-Parole du Gouvernement,**

**La Direction de la Communication**  
**de la Présidence de la République**